

YESMYPATENT BY

A decorative graphic consisting of several overlapping circles in shades of teal and grey, with a large white 'Y' shape in the background.

# Charte Ethique

Edition  
2023

## **3 1. L'ESPRIT DE T&A**

- 1.1 La vision de notre cabinet
- 1.2. Les valeurs de notre cabinet
- 1.3 À propos de nos objectifs
- 1.4 Message de la présidente
- 1.5 Comment utiliser et diffuser la charte ?
- 1.6 Yes We Talk et "Machine à café YesMyPatent "

## **9 2. NOS ENGAGEMENTS EN TANT QU'ENTREPRISE**

- 2.1 T&A, une entreprise en télétravail qui respecte l'environnement
- 2.2 T&A, une entreprise soumise au secret professionnel et à la confidentialité
- 2.3 T&A, une entreprise qui respecte sa concurrence
- 2.4 T&A, une entreprise contre la corruption

## **13 3. NOS ENGAGEMENTS EN TANT QU'EMPLOYEUR**

- 3.1 T&A, une entreprise qui respecte tous les droits applicables en matière d'emploi et de travail
- 3.2 T&A, une entreprise s'assurant de la bonne hygiène et santé au travail

## **16 4. NOS ENGAGEMENTS EN TANT QU'ENTREPRISE A MISSION**

# 1. L'ESPRIT DE T&A

## 1.1. LA VISION DE NOTRE CABINET

Notre ambition dans les mois et années à venir est d'obtenir une dimension internationale, tout en gardant un fonctionnement à échelle humaine afin de continuer à accompagner nos clients, à travers le monde, de manière personnalisée.

Étant le premier cabinet de PI digitalisé en France, notre objectif est de rendre la Propriété Industrielle accessible à tous.

Cette digitalisation nous permet de proposer à nos clients un fonctionnement sécurisé, innovant, réactif et hautement efficace, dans le respect des normes de qualité et de sécurité les plus élevées.

## 1.2. LES VALEURS DE NOTRE CABINET

### L'INNOVATION

T&A a pour mission d'offrir à tous les innovateurs en France, mais également à l'international, la meilleure protection concernant leurs innovations.

L'innovation en plus d'être technique possède également un côté humain, auquel chacun de nos employés et consultants contribuent quotidiennement.

En nous faisant confiance, nos clients nous offrent la possibilité d'une acquisition permanente de connaissances, nous permettant de constamment être projetés vers le futur et d'innover également dans les offres de services et d'outils que nous leur proposons.

### LA TRANSPARENCE

Le cabinet affiche ses prix moyens en toute transparence sur le site internet. Par le biais d'un simulateur des coûts en ligne, le client peut estimer les frais à prévoir sur les 5 années à venir de la procédure du brevet, en France et à l'international.

Ce simulateur est gratuit et accessible sur la plateforme numérique du cabinet [www.YesMyPatent.com](http://www.YesMyPatent.com).

Chaque travail est facturé, au prix juste, à des tarifs accessibles pour le client.

## L'INTÉGRITÉ DU CABINET

T&A sait s'adapter et respecter les différentes lois et réglementations des pays avec lesquels nous avons affaire.

Nous nous conformons aux normes comptables, ainsi que celles de reporting, élevées et nous soutenons la lutte contre la corruption.

## L'INTÉGRITÉ DES COLLABORATEURS

Les employés et consultants de T&A insistent sur l'importance de la communication afin de faire preuve d'un maximum d'intégrité et éliminer tout risque d'ambiguïté.

Notre cabinet se compose d'une équipe en interne et d'un réseau de consultants conseils en Propriété industrielle hautement qualifiés (également mandataires européens en brevet pour la plupart), tous ingénieurs ou docteurs avec plus de 15 ans d'expérience, spécialisés dans des domaines techniques différents, qui s'engagent individuellement à n'accepter que les dossiers et missions qui correspondent à leurs domaines d'expertises, sans conflit d'intérêt et pour lesquels ils sont prêts à réaliser un travail irréprochable.

## LA QUÊTE DE L'EXCELLENCE

Le cabinet T&A, étant innovant dans le monde de la PI, vise l'excellence dans ses relations avec ses clients et dans les différentes offres proposées.

Cette quête d'excellence se fait toujours dans le respect de la concurrence et de l'opinion des collaborateurs et clients. Nous n'hésitons jamais à nous remettre en question et à écouter les avis pour obtenir le meilleur rendu possible.

## L'ÉCOUTE ET LA COHÉSION

Les collaborateurs de T&A font leur maximum pour travailler en équipe, ouvertement et en synergie les uns avec les autres. L'écoute et le partage sont primordiaux pour faire avancer l'entreprise ensemble.

## LE RESPECT

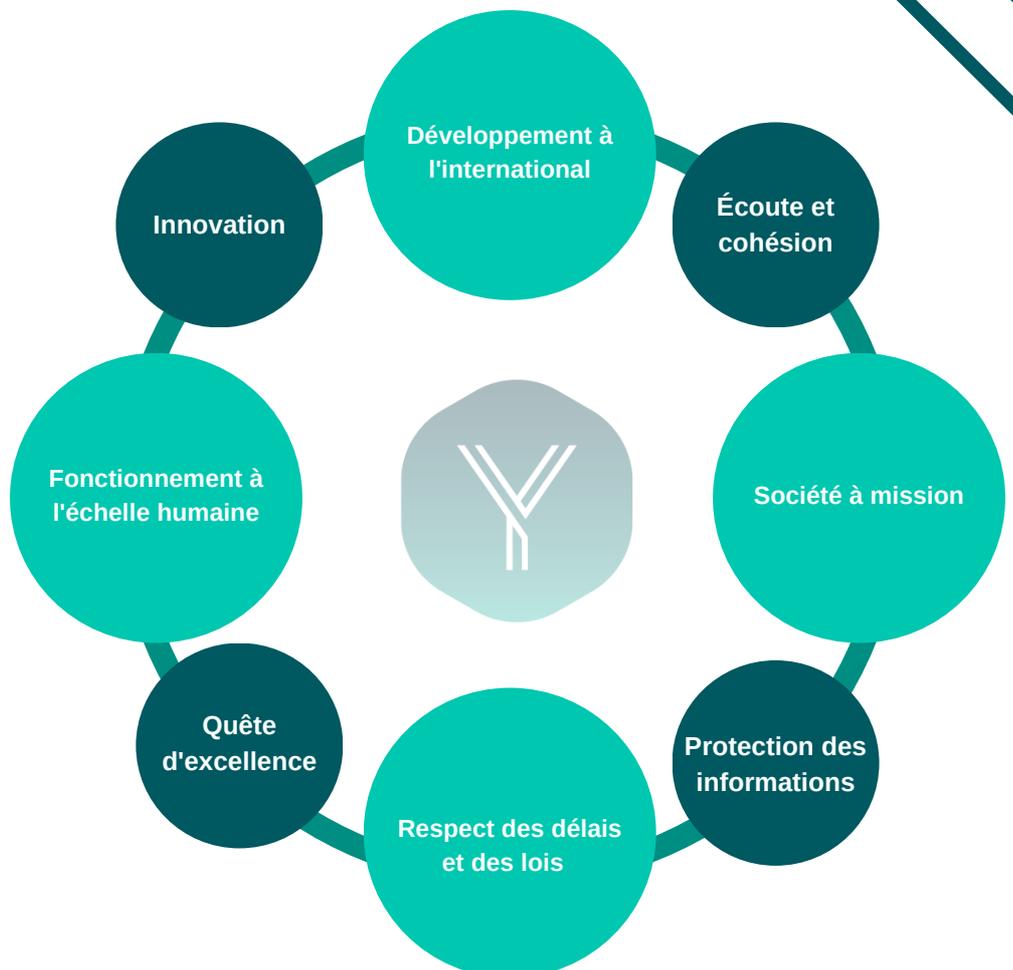
T&A s'assure que tous nos collaborateurs travaillent ensemble, de façon ouverte et respectueuse. Cela passe par l'acceptation de la diversité des personnes et une adaptation aux différentes cultures pour un bon environnement de travail.

C'est pour ces raisons que le cabinet se réserve le droit de refuser de travailler avec un client/prestataire si ce dernier ne respecte pas les valeurs du cabinet ou manque de respect envers nos collaborateurs.

### 1.3. À PROPOS DE NOS OBJECTIFS

T&A possède des objectifs dynamiques susceptibles d'être modifiés et développés dans les années à venir afin d'assurer qu'ils soient constamment faisables et utiles. Ces objectifs représentent nos ambitions et il est primordial que tous les efforts nécessaires soient faits pour les atteindre. Pour cette raison, nous nous assurons que chacun d'entre eux soit réalisable dans un certain délai. Il est important que chaque mission soit réalisée en toute intégrité et en respectant les lois et pratiques environnementales et sociales en vigueur dans les pays où nous travaillerons.

Nous estimons qu'agir de manière éthique et dans le respect des Droits de l'Homme est important si nous voulons étendre le cabinet Touroude & Associates, notamment à l'international. T&A est également en pleine démarche pour devenir une société à mission afin d'avoir un impact positif sur l'économie et la société.





## 1.4. MESSAGE DE LA PRESIDENTE

---

# MAGALI TOUROUDE

*Associée - Présidente*

---

Touroude & Associates a pour ambition d'être un cabinet de propriété industrielle éthique respectant un certain nombre de principes et de valeurs qui constituent l'ADN de l'entreprise.

Nous souhaitons que notre cabinet devienne exemplaire en matière d'éthique, car nous savons que notre excellence et nos futurs succès dépendent en grande partie de l'engagement éthique de chacun.

Dans la société actuelle, il est primordial pour les entreprises de se tourner vers un modèle économe, respectueux et en constante amélioration. Les consommateurs ne sont plus seulement intéressés par la qualité des services ou par leurs prix, ils apportent également de l'importance aux efforts réalisés par les entreprises afin de devenir responsables au niveau environnemental et social.

De la même manière, les employés sont attentifs à ces efforts lorsqu'ils choisissent l'entreprise pour laquelle ils sont prêts à consacrer du temps et de la motivation. Le cabinet T&A déploie de nouveaux efforts chaque jour pour devenir une entreprise à mission et est fière de partager ses actuelles et futures réalisations à travers sa première charte éthique. Chacun des principes énoncés dans cette charte, qu'il soit juridique, opérationnel, commercial ou social, sera entièrement respecté par les collaborateurs.

Nous nous engageons à poursuivre nos objectifs et à en développer de nouveaux afin d'optimiser l'impact positif que notre entreprise peut avoir sur le monde.

Cette charte devient notre texte de référence et guidera nos actions et nos choix au quotidien. Elle a été lue et signée par tous les membres de l'entreprise, les engageant ainsi à en respecter les termes, à promouvoir une réflexion personnelle et un sens de la responsabilité, mais aussi à en garantir son application et sa diffusion.

Magali TOUROUDE PEREIRA

## 1.5 COMMENT UTILISER ET DIFFUSER LA CHARTE?

Cette charte éthique répond aux désaccords pouvant survenir sur des questions morales entre deux parties. Elle permet de fixer les standards sur des décisions à prendre.

La charte éthique a été réalisée comme une référence pour tous collaborateurs : employés, consultants mais aussi potentiels clients.

Lire cette charte permettra de comprendre les attentes de Touroude & Associates en matière d'éthique. Elle n'est en aucun cas exhaustive (le contenu pourra être amené à évoluer en fonction des nouvelles situations rencontrées), c'est donc pourquoi il faut se poser les bonnes questions lorsqu'une situation se présente :



*La situation respecte-elle le code éthique ?  
Puis-je justifier ma décision en concordance avec la charte ?  
Est-ce que ma décision rentre dans les valeurs de l'entreprise ?  
Est-ce que la solution respecte mes collaborateurs, mes clients et l'environnement ?  
Avec qui puis-je parler de cette problématique ?*



T&A se réserve la possibilité de modifier la Charte Éthique à tout moment, avec ou sans délai de prévenance, ainsi que celle d'agir comme elle l'entend de façon appropriée à chaque situation, sous réserve du respect des Principes Éthiques de T&A.

### CETTE CHARTE EST...



**Systematiquement remise à chaque collaborateur au moment de son embauche, et fait partie de son contrat de travail**



**Accessible dans les outils de communication en réseaux mis en place par l'entreprise, afin de pouvoir consulter le document à tout moment**



**Systematiquement annexée à chaque contrat avec des agents et intermédiaires extérieurs**

## 1.6 COMMUNICATION ET "MACHINE À CAFÉ YESMYPATENT"

### *"La communication est la clé"*

Le cabinet T&A encourage ses collaborateurs et consultants à exprimer librement leurs points de vue et de partager toute interrogation. Une fois la charte lue, elle doit être comprise et applicable facilement, c'est pourquoi il est important d'oser exposer ses préoccupations concernant certaines pratiques.

Le comité de mission, en charge du respect de cette charte, est à disposition des collaborateurs pour toute question relative à cette charte éthique.

Mme Alexandra Van Ty est en charge de veiller au respect de ces règles de diffusion et est également présente pour répondre à tout questionnement concernant la charte. Il est important que les équipes sachent qu'un collaborateur ayant fait part, de bonne foi, de ses préoccupations, ne peut faire l'objet de mesures de représailles.

Le canal "Machine à café YesMyPatent" sert de canal de détente. C'est notre machine à café virtuelle qui nous permet d'échanger sur des sujets divers et variés, pas forcément en lien avec le travail. Quelques messages par jour, ou des calls réguliers pour maintenir la cohésion d'équipe et un esprit ouvert et détendu.



## 2. Nos engagements en tant qu'entreprise

### 2.1 T&A, UNE ENTREPRISE EN TÉLÉTRAVAIL QUI RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

Notre engagement envers l'environnement passe par une utilisation des ressources naturelles de façon judicieuse pour protéger la planète. Nous veillons toujours à respecter l'ensemble des normes et des législations environnementales applicables à nos services.

T&A s'est fixé des objectifs pour protéger l'environnement à son échelle :

- Les déplacements professionnels sont occasionnels et se font, bien évidemment dans la mesure du possible, en co-voiturage.
- Le paperless est facilité grâce au télétravail

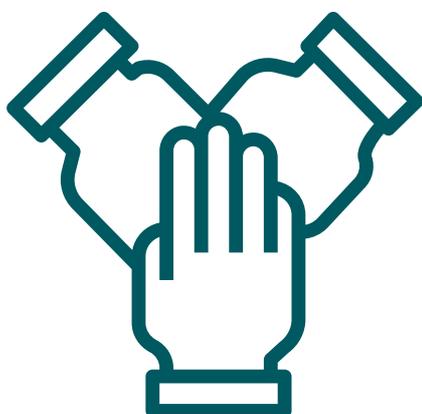


### NE PAS COMPROMETTRE L'AVENIR AU NOM DU PRÉSENT

Le cabinet a fait le choix d'être totalement en télétravail. Ce qui nous permet d'aller chercher les cerveaux là où ils sont et ne pas imposer une localisation géographique ou des déplacements récurrents.

Ce fonctionnement donne à nos employés plus de flexibilité au niveau des horaires, c'est à eux de gérer et d'être responsable. Notre équipe reste très ouverte et encourage les employés à nous partager leurs doutes ou idées. Il n'y a pas de contrôle, personne ne surveille les connexions ou le temps passé devant l'ordinateur mais nous comptons bien évidemment sur l'honnêteté et sur la présence.

Outre le télétravail, afin de maintenir des relations humaines saines, nous avons tous la possibilité de travailler ensemble depuis certaines localisation (Paris, Bordeaux, Aix-en-Provence, Cannes, Marne-la-Vallée) en se rassemblant de temps en temps.



## 2.2 T&A, UNE ENTREPRISE SOUMISE AU SECRET PROFESSIONNEL ET À LA CONFIDENTIALITÉ

### LES INFORMATIONS ONT UNE VALEUR

Étant un cabinet en propriété industrielle, la confidentialité est au cœur de notre activité. Assurer la protection des informations internes est un devoir prioritaire afin d'établir des relations de confiance au sein de l'entreprise.

Chacun se doit de le garantir en choisissant des moyens de communication appropriés. Les collaborateurs de Touroude & Associates s'engagent à ne pas divulguer les informations strictement réservées au cadre professionnel.

Ces informations confidentielles peuvent être de toutes natures : stratégiques, juridiques, financières, commerciales, liées à la propriété intellectuelle du groupe, sociales, personnelles... et sous toutes les formes : orales ou écrites, sous forme manuscrites ou électroniques.



L'article L. 422-11 du Code de propriété intellectuelle dispose qu': « en toute matière et pour tous les services (...), le Conseil en Propriété Industrielle observe le secret professionnel. Ce secret s'étend aux consultations adressées ou destinées à son client, aux correspondances professionnelles échangées avec son client, un confrère ou un avocat, aux notes d'entretien et, plus généralement, à toutes les pièces du dossier »

Cela signifie qu'un Conseil en Propriété Industrielle est soumis au secret professionnel absolu dans tous ses échanges. Cette obligation est de plus inscrite dans le règlement intérieur de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI).

En effet « les pièces du dossier et en particulier les consultations adressées par un conseil en propriété industrielle à son client ou destinées à celui-ci, les correspondances échangées entre le client et son conseil en propriété industrielle, ainsi que les échanges entre confrères et avec un avocat sont couvertes par le secret professionnel et doivent demeurer confidentielles. » (Règlement intérieur CNCPI 12.3)

Un Conseil en propriété industrielle qui enfreindrait une telle obligation absolue de confidentialité s'exposera à une sanction prononcée par la chambre de discipline de la CNCPI, en dispose l'article L422-10 du Code de la propriété intellectuelle.

## 2.3 T&A, UNE ENTREPRISE QUI RESPECTE SA CONCURRENCE

L'entreprise T&A respecte chaque partie de l'environnement dans laquelle elle évolue, y compris ses concurrents. Vis-à-vis de ces derniers, nous nous engageons à :

“

- Ne pas dénigrer nos concurrents et ne pas inciter nos clients à rompre d'éventuels contrats avec eux
- Ne pas faire de fausses déclarations sur nos concurrents
- Ne pas agir à l'encontre de nos concurrents
- Ne pas faire de recherches d'informations illégales sur nos concurrents

”



Le Conseil en propriété industrielle est tenu à un devoir de courtoisie et de loyauté envers ses confrères tel que décrit dans le règlement intérieur de la CNCPI.

« Les rapports entre confrères doivent être empreints de courtoisie et d'une totale loyauté. Le conseil en propriété industrielle doit s'abstenir de tout acte susceptible de porter préjudice à un confrère. »

Le Conseil en propriété industrielle ne peut se livrer à des actes de concurrence déloyale envers ses confrères sous peine de voir sa responsabilité engagée et de s'exposer à des sanctions disciplinaires prononcées par la chambre de discipline de la CNCPI comme en dispose l'article L422-10 du Code de la propriété intellectuelle. Ce risque de sanction est rappelé dans le règlement intérieur de la CNCPI en son point 15.2.

## 2.4 T&A, UNE ENTREPRISE CONTRE LA CORRUPTION

T&A est une entreprise engagée à éviter toute sorte de corruption, incluant l'extorsion, la fraude ou les pots-de-vin.

Tout paiement doit refléter un prix et un service légitime tels que décrits dans les contrats et accords entre les collaborateurs et le client.

Notre activité est basée avant tout sur les principes d'intégrité, d'honnêteté et d'équité. Nous veillons à ce que les normes de lutte contre la corruption soient claires, s'appliquent à tous les employés et fournisseurs, et soient largement communiquées et comprises.

Nous n'acceptons pas, ni faisons, de règlements en liquide. Seuls les règlements au crédit du cabinet en virement bancaire, carte bleue sont autorisés pour une traçabilité de nos flux bancaires.

## 2.4 T&A, UNE ENTREPRISE QUI RESPECTE LA VIE PRIVÉE ET LES DONNÉES PERSONNELLES

Le cabinet a besoin de collecter et d'utiliser des données personnelles afin de répondre aux divers besoins de ses Collaborateurs, consommateurs et parties prenantes.

Par exemple, nous utilisons des adresses e-mails pour envoyer à des consommateurs les informations dont ils ont besoin. Nous collectons des données pour des actions marketing suite à l'accord donné par l'utilisateur.

Nous avons besoin d'informations personnelles concernant nos Collaborateurs afin notamment de gérer leur paie et leur carrière ou pour des raisons juridiques ou pour assurer leur sécurité. Nous devons collecter des données personnelles lorsque nous décidons de travailler avec un nouveau client ou un nouveau consultant.



- Nous demandons l'accord de chaque personne pour la collecte de ses données personnelles
- Nous collectons uniquement les données nécessaires
- Nous conservons les données en toute sécurité
- Nous détruisons ou corrigeons les données inexacts ou incomplètes
- Nous garantissons le droit de nos collègues au respect de leur vie privée



- Nous ne collectons pas les informations dites "sensibles" (relatives notamment à l'état de santé, l'origine ethnique, la préférence sexuelle, les opinions politiques, les convictions religieuses)
- Nous ne communiquons pas les données récoltées à une personne extérieure au cabinet

# 3. Nos engagements en tant qu'EMPLOYEUR

« NOUS VOULONS QUE T&A SOIT UN LIEU OÙ IL FAIT BON TRAVAILLER. NOUS SAVONS QUE NOS COLLABORATEURS REPRÉSENTENT NOTRE PRINCIPAL ATOUT. »

En tant qu'employeur, il est de notre devoir de s'assurer que nos collaborateurs bénéficient d'un environnement de travail sûr et sain, où le talent et le mérite personnel sont reconnus, la diversité valorisée, la vie privée respectée et le juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pris en compte.

Nous croyons qu'il est important d'offrir des conditions de travail et un environnement stimulant pour tous, ainsi que la possibilité de communiquer et changer les choses. Nous encourageons un climat d'ouverture, de courage, de générosité et de respect, pour que chaque personne se sente libre d'exprimer ses questions, ses idées et ses préoccupations. Nous saluons et accueillons les parcours individuels de chaque employé et encourageons chacun à être lui-même au travail.

## 3.1 T&A, UNE ENTREPRISE QUI RESPECTE TOUS LES DROITS APPLICABLES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE TRAVAIL

Il est de notre volonté de respecter chaque individu avec une absence totale de discrimination. T&A souhaite promouvoir l'égalité dans toutes ses entités.

Nous nous engageons à respecter des pratiques de travail équitables et éthiques et à protéger les droits de l'Homme de tous les employés du cabinet. Nous veillons à ce que les conditions de travail et les conditions d'emploi soient conformes aux lois nationales, aux normes industrielles applicables et aux normes internationales en matière de droits de l'Homme.

Chaque individu de notre entreprise possède les mêmes droits de formation, d'embauche et de promotion et ce quel que soit son sexe, son âge, ses origines, sa religion, son activité ou sa santé.

Nous ne tolérerons aucune action contraire à l'éthique de notre groupe.

## Droit à la déconnexion

D'après l'article L2242-8 7° du code du travail, chaque employé a le droit à la déconnexion en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congé ainsi que de la vie privée et familiale.

Le droit à la déconnexion est le droit pour un salarié de ne pas être en permanence joignable pour des motifs liés à l'exécution de son travail. Ce droit lui assure ainsi la possibilité, en dehors de ses heures de travail, de se couper temporairement des outils numériques lui permettant d'être contacté dans un cadre professionnel.

## Congé de paternité et d'accueil de l'enfant

Chez Touroude&Associates, le congé paternité n'est pas seulement un droit mais aussi une norme. Lors de la naissance d'un enfant, le père salarié bénéficie d'un congé. Si la mère de l'enfant vit avec une autre personne salariée, celle-ci peut également bénéficier du congé.

L'arrivée de l'enfant est un événement important et le cabinet encourage les salariés de profiter de leur droit. La femme ne doit pas être la seule à prendre le congé, car c'est une valorisation du rôle de père et de l'équilibre homme-femme.

## “NOUS AVONS CHOISI DE METTRE LA DIVERSITÉ AU CŒUR DE NOTRE ÉQUIPE” POURQUOI ?

Car nous sommes persuadés qu'elle favorise le recrutement des personnes les plus dynamiques, qu'elle enrichit la créativité et l'innovation qui façonnent l'entreprise. Cette diversité des "cerveaux" nous permet d'être en constante progression et assurer un travail de qualité.



## 3.2 T&A, UNE ENTREPRISE SOUCIANTE D'UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET PRODUCTIF

Le télétravail permet d'améliorer la qualité de vie des employés —moins de transport donc plus de temps à consacrer aux activités personnelles — ainsi que leur performance.

Pour T&A, il est important de s'assurer que l'environnement de travail est sain et que les employés arrivent à être productifs tout en accomplissant au mieux, les tâches qui leurs sont confiées. Il en va du maintien de leur hygiène de vie, mais est également crucial pour leur permettre de ne pas mélanger vie privée et vie professionnelle.

T&A garantit à ses employés de travailler dans un environnement sécuritaire qui ne compromet ni leur santé physique, ni leur santé mentale. Un bon environnement de travail nécessite l'implication et le soutien de tous, responsables et équipes. C'est pourquoi chaque individu s'engage à protéger la santé de ses collègues en apportant une aide si nécessaire.

T&A encourage toute formation de ses employés afin de renforcer leur bien-être et leur performance. Les réunions virtuelles régulières sont organisées pour favoriser les échanges, l'écoute et le partage des impressions ou inquiétudes.



## 4. Nos engagements en tant qu'entreprise à mission

Afin de renforcer la dimension environnementale et sociétale de notre entreprise, T&A prend l'initiative de mettre en place de nombreux plans de développement. Cela permet de préciser sa raison d'être, constituée des valeurs qu'elle place au coeur de son fonctionnement.

Nous sommes actuellement en pleine démarche afin d'officialiser ce statut de "Société à mission".

La raison d'être de l'entreprise "**La protection des innovations accessible à tous**", engendre des engagements que T&A se doit de respecter (certains cités auparavant dans cette charte) :

- Conserver et améliorer les outils innovants qui facilitent l'accès aux informations et services de propriété industrielle.
- Agir et progresser sur les aspects sociaux et sociétaux.

Pour Yes My Patent by T&A, la protection des inventions n'est pas un automatisme mais devrait être accessible à tous, aussi bien en termes de coûts, qu'en termes de qualité de travail et de transparence de l'information.

En devenant une entreprise à mission, la croissance et le profit deviennent un outil au service de notre mission : rendre la protection d'innovations accessible à tous les inventeurs.



YesMyPatent



YesMyPatent

---

La protection brevet  
accessible à tous

Alexandra Van Ty  
Responsable RSE du cabinet Touroude & Associates  
[avt@touroude-associates.com](mailto:avt@touroude-associates.com)

[www.touroude.com](http://www.touroude.com)  
[www.yesmypatent.com](http://www.yesmypatent.com)